

# Enseignement spécialisé

Certaines activités de l'enseignement ordinaire sont accessibles à l'enseignement spécialisé.  
Des renseignements seront donnés en temps voulu par le responsable FSWBE.

## 1. ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

Les inscriptions doivent être introduites avant la première réunion générale de l'année scolaire 2024-2025 (en septembre 2024).

Les élèves doivent être inscrits dans un établissement d'enseignement spécialisé fondamental de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

### Catégories d'âge

Catégorie 1 : élèves né(e)s en 2017 et après.

Catégorie 2 : élèves né(e)s en 2015 et 2016.

Catégorie 3 : élèves né(e)s en 2013 et 2014.

Catégorie 4 : élèves né(e)s en 2012 et avant.

### A. Sports collectifs

Minibasket, netball, football en salle et unihockey.

### B. Grandes journées

Athlétisme, baseball, cross, natation, expression rythmique, marche d'orientation, tennis de table, VTT \*.

### C. Activités pour les jeunes élèves relevant des types 1, 3, 8 d'enseignement « Les Poussins »

Activités spécifiques en accord avec le responsable FSWBE.

### D. Journées spécifiques aux élèves relevant du type 2 d'enseignement

Athlétisme, gymkhana rallye, natation, unihockey.

### E. Journées spécifiques aux élèves relevant du type 4 d'enseignement

Activités spécifiques en accord avec le responsable FSWBE.

### F. Journées sportives à caractère local

Activités spécifiques en accord avec le responsable FSWBE.

---

\* Pour le VTT, il n'y a pas d'intervention dans les frais de déplacement.

## **2. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE**

Les inscriptions sont à rentrer lors de la première réunion générale de l'année scolaire 2024-2025 (en septembre 2024).

Les élèves doivent être inscrits dans un établissement d'enseignement spécialisé secondaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Remarques :

- ♦ pour les grandes journées, les cars privés peuvent exceptionnellement être autorisés ;
- ♦ pour les autres journées, utilisation de cars scolaires et/ou du véhicule privé uniquement.

### **Catégories d'âge**

Filles : catégorie 1 : élèves nées en 2009 et après = filles - de 16 ans.

catégorie 2 : élèves nées en 2008 et avant = filles + de 16 ans.

Garçons : catégorie 1 : élèves nés en 2010 et après.

catégorie 2 : élèves nés en 2008 et 2009.

catégorie 3 : élèves nés en 2007 et avant.

Garçons – de 16 ans = nés en 2009 et après.

Garçons + de 16 ans = nés en 2008 et avant.

### **A. Sports collectifs**

Filles : toutes les catégories en netball et unihockey.

Garçons : catégorie 1 : football en salle, unihockey.

catégorie 2 : basketball, football en salle, unihockey.

catégorie 3 : basketball et football en salle.

### **B. Grandes journées**

Athlétisme, badminton, course d'orientation, cross, expression rythmique, indiacca, mölkky, natation, tennis de table, vokitball et zumba.

### **C. Journées spécifiques aux élèves relevant du type 2 d'enseignement**

Bowling, cross, expression rythmique, gymkhana rallye, joelette, natation, multisports, parcours santé, pétanque et jeu de l'oie.

### **D. Journées spécifiques aux élèves relevant du type 4 d'enseignement**

Activités spécifiques en accord avec le responsable FSWBE.

### **3. INTERNATS ET HOMES D'ACCUEIL**

Les inscriptions seront introduites lors de la première réunion générale de l'année scolaire 2024-2025 (en septembre 2024).

Les élèves doivent être inscrits dans un internat ou un home d'accueil de l'enseignement spécialisé.

Remarque :

- Les frais de déplacement de cars privés ne sont pas pris en charge par la FSWBE.

### **Activités**

Athlétisme, badminton, baseball, minibasket, biathlon, BMX, cross-jogging, football, football en salle, indiacca, kayak, marche d'orientation, multisports, netball, patinage, rallye pédestre, roller, run-bike, tennis de table, unihockey, vtt et propositions en accord avec le responsable FSWBE.

### **4. DISPOSITIONS GENERALES**

Les listes des activités présentées sont exhaustives. Des impératifs budgétaires pourraient amener la FSWBE à supprimer l'une ou l'autre discipline.

Les rubriques suivantes sont d'application pour l'enseignement spécialisé.

Conditions de participation	page	12
Règlement général	page	13
Dispositions générales	page	16
Dispositions en cas d'égalité	page	21
Points de récompense	page	22
Critères de reconnaissance des établissements sportifs	page	24
Critères de reconnaissance des clubs scolaires	page	26

Des règles spécifiques ont été réalisées par des équipes de professeurs de l'enseignement spécialisé du fondamental et du secondaire, ils sont disponibles sur le site [www.fswbe.be](http://www.fswbe.be)

### **Réclamation**

Pour être valable, toute réclamation doit être inscrite sur la feuille de match. Elle doit parvenir le jour même au responsable de la FSWBE.